

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L' ELEPHANT 2021-2025

RAPPORT DEFINITIF



Octobre 2021

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
PREFACE.....	1
RESUME.....	2
1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte et Justification	3
1.2. Démarche méthodologique.....	3
1.2.1. Phase de préparation.....	4
1.2.2. Phase de collecte de données.....	4
1.2.3. Analyse des données et rédaction de la stratégie	4
1.2.4. Contexte d'élaboration de la stratégie	5
1.3. Généralité sur le Bénin.....	5
1.3.1. Situation géographique et caractéristiques écologiques	5
1.3.2. Caractéristiques démographiques et économiques	6
2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CONSERVATION DE L' ELEPHANT 2006-2015 7	
2.1. Efficacité de la stratégie.....	7
2.2. Résultats obtenus	7
3. ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS D' ELEPHANTS AU BENIN.....	11
3.1. Statut et distribution.....	11
3.2. Effectifs actuels et tendances des populations d'éléphants dans les Aires Protégées	14
3.3. Amélioration des techniques d'inventaire et de suivi des éléphants au Bénin.....	14
3.4. Contraintes relatives à la gestion des éléphants au Bénin et les nouveaux défis à relever .	15
4. FONDEMENTS DU PLAN DE CONSERVATION DES ELEPHANTS AU BENIN	16
4.1. Fondement politique	16
4.2. Fondement juridique	16
4.2.1. Conventions internationales et accords régionaux	16
4.2.2. Dispositions législatives et réglementaires	18
4.3. Fondement institutionnel	19
4.4. Un réseau national d'Aires Protégées assurant des habitats diversifiés aux populations d'éléphants	21
5. PLANIFICATION DE LA CONSERVATION DES ELEPHANTS AU BENIN.....	22
5.1. Durée et champ d'application.....	22
5.2. Théorie de changement	22
5.3. Vision, Objectifs	23

5.4.	Plan d’actions 2021-2025 de conservation des populations d’éléphants au Bénin	23
5.5.	Mécanisme de financement du plan d’actions pour la conservation de l’éléphant	37
5.6.	Mécanisme de mise en oeuvre du plan d’actions pour la conservation de l’éléphant	37
6.	CONCLUSION	37
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	38

LISTE DES ABREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenues
AP	Aires Protégées
APN	African Parks Network
CENAGREF	Centre National de de Gestion des Réserves de Faune
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
DGEFC	Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse
FSOA	Fondation des Savanes Ouest-Africaines
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MIKES	Minimiser l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'
SIG	Système d'Information géographique
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UICN	Union internationale de la Conservation de la Nature
WAP	Complexe des aires protégées du W, Arly et Pendjari

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Niveau de mise en œuvre de la stratégie 2006-2015 et les perspectives pour une nouvelle stratégie	8
Tableau 2: Habitats naturels de l'éléphant au Bénin.....	12
Tableau 3 : Quelques Conventions internationales sur la protection des aires protégées.....	17
Tableau 4 : Quelques textes législatifs sur la conservation des aires protégées	19
Tableau 5: Plan d'actions 2021 – 2025	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Distribution de l'éléphant au Bénin.....	13
Figure 2 : Répartition et taille des groupes (1 à 63) d'éléphants observés lors de l'inventaire de 2021 dans le Complexe WAP.....	14
Figure 3 : Déplacement des éléphants munis de collier dans la Pendjari et le W-Bénin	15

PREFACE

Le souci de la sauvegarde du patrimoine écologique naturel en général et de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) en particulier a amené le Bénin à s'impliquer dans les différents processus et à prendre des initiatives aux niveaux international, régional et national.

A cet effet, le Bénin a signé et ratifié plusieurs accords et conventions relatifs à l'environnement. La ratification de la Convention des Espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage (CMS) montre la détermination du Bénin à œuvrer spécialement à la conservation et à la gestion durable des espèces migratrices au nombre desquels figurent l'éléphant d'Afrique.

La présente stratégie nationale de conservation de l'éléphant au Bénin est l'actualisation d'une première élaborée en 2005 et qui a échoué depuis 2015. C'est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs et parties prenantes.

La stratégie élaborée pour une durée de dix ans est un outil d'orientation à mettre en œuvre pour l'amélioration du statut de l'éléphant et ses habitats. Elle détermine les orientations principales et fixe les thèmes prioritaires dans une vision opérationnelle et en synergie avec les activités typiques de conservation et de gestion des éléphants et avec celles des divers autres secteurs.

Pour le Bénin, la stratégie constitue une boussole pour conduire les activités de conservation et de valorisation de l'éléphant. Elle fixe un objectif global et six objectifs spécifiques suivants :

L'évaluation de la stratégie antérieure a été réalisée dans un premier temps en 2019 grâce à l'appui financier du programme MIKE et l'actualisation de la stratégie proprement dite a été réalisée par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF).

C'est l'occasion pour moi de remercier les partenaires techniques et financiers et les acteurs de conservation des aires protégées à divers niveaux qui nous ont appuyer de diverses manières pour l'élaboration de cette stratégie nationale de conservation de l'éléphant.

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable

José Didier TONATO

RESUME

Le Bénin a élaboré en 2005, une Stratégie Nationale de conservation de l'éléphant comme la plupart des Etats de la sous-région avec l'appui des partenaires au développement pour une durée de dix ans. Cette stratégie n'a jamais fait objet d'évaluation pendant toute la période de sa mise en œuvre. En effet, c'est après cinq années de la fin de sa mise en œuvre, qu'elle sera évaluée et actualisée.

La nouvelle stratégie nationale de conservation des éléphants a été commanditée par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) pour une période de dix (10) ans c'est-à-dire 2022 à 2031 avec un plan d'action de cinq (5) ans.

L'évaluation a révélé que le taux de réalisation de la stratégie nationale de conservation de l'éléphant 2006-2015 s'élève à 65%. Ces résultats constatés ont été obtenus en grande partie à cause de l'appui financier des PTF à travers : le Programme PAPE, le programme RBT/WAP-GIC/WAP, Programme MIKE, Projet MIKES, Projet ZSL, Programme AALF-Bénin. La délégation de gestion des parcs Pendjari et W depuis 2017 à African Parks Network (APN) par le Gouvernement béninoise a contribué également à l'atteinte de ce taux de réalisation car beaucoup d'activités de la stratégie ont été réalisées avec l'avènement de APN.

Il faut également retenir que l'aire de distribution des populations d'éléphant au Bénin n'est pas contiguë, l'habitat des éléphants s'étend au Bénin des parcs nationaux et des zones cynégétiques jusqu'aux forêts classées. Un réseau national d'Aires Protégées existe et assure des habitats diversifiés aux populations d'éléphants. De plus, le dispositif international et régional en matière de conservation de l'éléphant a été renforcé.

L'actuelle stratégie a été élaborée en tenant compte des résultats de l'évaluation de la stratégie antérieure et du Plan d'Action pour l'Eléphant d'Afrique (PAEA). La vision de la nouvelle stratégie est d'offrir aux populations d'éléphants un habitat de quiétude pour leur stabilité et leur développement au profit de l'environnement et de l'humanité. Un objectif global et six objectifs spécifiques ont été définis.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et Justification

Depuis des décennies, l'éléphant a fait l'objet de braconnage à la fois pour son ivoire, pour sa viande, et pour le commerce international. La situation d'instabilité économique, politique et sociale qui caractérise la sous-région d'Afrique de l'Ouest a augmenté les menaces sur les populations d'éléphants en Afrique. Au Bénin, la chute financière dans le secteur bois a fait augmenter le trafic de l'ivoire et par conséquent le braconnage de l'éléphant...

La problématique de la gestion durable des éléphants a été depuis lors, au cœur des préoccupations du Gouvernement béninois et ses partenaires stratégiques. Ainsi, en 1993, le Bénin est signataire du document cadre de stratégie de conservation de l'éléphant en Afrique occidentale qui a été actualisé en 2003 par l'Union Mondiale pour la Conservation de la nature et en 2005, le Bénin est partie prenante du mémorandum d'accord des mesures en faveur des populations d'éléphants de la sous-région.

En 2005, les Etats de la sous-région accompagnée par les partenaires au développement ont élaboré une stratégie régionale pour la conservation des éléphants en Afrique de l'Ouest dont le but est d'assurer la conservation des éléphants et de leurs habitats. La mise en œuvre de cette stratégie repose essentiellement sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion durable des éléphants au niveau national. Pour marquer l'engagement du gouvernement du Bénin à respecter les accords et conventions relatifs à l'environnement et d'être toujours à l'avant-garde des réformes et mesures visant la conservation des éléphants d'Afrique, le gouvernement et ses partenaires stratégiques ont procédé en 2006 à l'élaboration de la première stratégie nationale pour la conservation de l'éléphant. Cette stratégie a été une réponse aux diverses menaces qui pesaient sur cette espèce.

Il mettait l'accent sur la coopération régionale et internationale, le renforcement des capacités des acteurs pour une gestion durable des populations d'éléphants, la sécurité des populations d'éléphants afin de diminuer leur braconnage, les dynamiques socio-économiques afin de réduire les conflits homme éléphant, le suivi des mouvements et la connaissance de la dynamique des troupes d'éléphants. Cette stratégie arrivée à terme depuis 2015, il est important de procéder à son évaluation et l'élaboration d'une nouvelle stratégie et plan d'actions pour la gestion durable des éléphants au Bénin. Il est d'autant plus important de l'actualiser compte tenu de l'évolution du contexte politique béninoise, institutionnel et réglementaire et l'émergence de nouvelles menaces.

1.2. Démarche méthodologique

La présente stratégie a été élaborée suite à l'évaluation de la précédente, échue en 2015. Cette évaluation a démarré depuis 2019. Il s'agit donc d'une actualisation qui se fonde sur les leçons tirées de la mise en œuvre du plan décennal passé. Le présent document est l'aboutissement d'un processus qui se résume comme suit :

1.2.1. Phase de préparation

Avec l'appui du projet MIKES (Minimiser l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction), le Centre National du Gestion des Réserves de Faune en collaboration avec la DGEFC ont organisé en décembre 2019 un atelier pour évaluer la mise en œuvre de la stratégie existante et faire des propositions pour une nouvelle stratégie. L'atelier de deux jours s'est déroulé dans la salle de réunion de l'Hôtel Kobourou CITY à Parakou et a connu la participation des parties prenantes nationales et régionales et partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la gestion des AP et spécialistes de l'éléphant.

Les échanges lors de l'atelier et le temps insuffisant n'ont pas permis aux acteurs nationaux et étrangers présents d'aller jusqu'au bout du processus en validant une nouvelle stratégie. Néanmoins, les grandes orientations ont été proposées et validées. Il a été suggéré que l'actualisation soit finalisée par un consultant. C'est dans ce cadre que le CENAGREF a entamé les procédures administratives de passation de marché public pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de conservation de l'éléphant.

Ainsi, le marché a été attribué et un atelier de cadrage méthodologique a été organisé avec tous les acteurs pour convenir de la méthode et harmoniser une planification dans sa mise en œuvre.

1.2.2. Phase de collecte de données

En prélude à l'atelier de Parakou, une première étape de revue documentaire a été faite. Des données nécessaires à l'évaluation ont été recueillies au niveau des parcs, les universitaires et laboratoires de recherche. Un examen approfondi sur la documentation existante et les actions qui ont été menées sur les éléphants au Bénin et au niveau régional pendant la période de mise en œuvre de la stratégie a été fait.

Une seconde étape de collecte de données a été faite en 2021 pour compléter l'évaluation de 2019.

1.2.3. Analyse des données et rédaction de la stratégie

Au cours de l'atelier de Parakou, l'évaluation s'est basée sur les données collectées pour vérifier le niveau de mise en œuvre des résultats et des indicateurs. Une matrice d'évaluation a été proposée à cet effet. L'atelier a facilité l'évaluation parce que les acteurs présents ont directement contribué chacun en ce qui le concerne étant conservateur, chercheur, spécialiste... Des perspectives retenues ont permis de définir les orientations pour l'élaboration de la nouvelle stratégie.

L'évaluation de la stratégie échue et la stratégie régionale en plus des nouveaux défis identifiés lors des collectes de données ont permis d'élaborer un nouveau document. A cet effet, une vision, des objectifs spécifiques, des résultats et indicateurs et des activités ont été définis. Il faut rappeler qu'il n'était pas nécessaire de tout changer puisqu'il s'agit d'une actualisation, certains objectifs et résultats ont été maintenus ou reformulés. La structuration de l'ancien document a été presque maintenue sauf

qu'un plan d'action a été élaboré au lieu d'un cadre logique dans le document précédent.

1.2.4. Contexte d'élaboration de la stratégie

Le Bénin a élaboré plusieurs documents politiques et stratégiques dans le domaine forestier dont la stratégie nationale de conservation et de gestion des réserves de faune en 2011. Dès lors, tout document de stratégie ou plan d'action spécifique au domaine des réserves de faune tel que celui de l'éléphant doit s'arrimer à cette stratégie.

De plus, il est nécessaire dans le cadre d'actualisation de ce document, de respecter les directives du « Guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales ». Ce guide a été élaboré par le Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement en Février 2020.

A cet effet, il sera plutôt élaboré un plan d'action national pour la conservation de l'éléphant. Le plan d'action sera quinquennal et le point de mise en œuvre sera annuel pour faciliter le suivi et les réajustements éventuels. Ce plan d'action sera également une déclinaison de la stratégie régionale de conservation des éléphants d'Afrique.

Il a été retenu lors de l'atelier d'évaluation que la prochaine stratégie nationale de conservation de l'éléphant soit élaborée sous forme d'un plan d'actions

1.3. Généralité sur le Bénin

1.3.1. Situation géographique et caractéristiques écologiques

La République du Bénin est située en Afrique de l'Ouest, entre les parallèles 6°30 et 12°30 N et les méridiens 1° et 1° 30 E. Elle est limitée au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par le Burkina Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria et au Sud par l'Océan Atlantique.

Par son extension entre la côte du Golfe du Bénin et la vallée du Niger (6°17 à 12°4), la République du Bénin présente une gamme variée de climats. Il s'intègre au hiatus climatique de l'Afrique de l'Ouest qualifié de "diagonale de sécheresse" en raison de la faiblesse relative des précipitations annuelles.

Selon les travaux de Boko (1988), Afouda (1990) et Houndénou (1999), on y distingue:

- Au sud une zone subéquatoriale à quatre saisons allant de la côte à la latitude de Dan au nord d'Abomey, avec une hauteur annuelle des précipitations comprise entre 800 et 1200 mm dans sa partie Ouest et entre 1200 et 1400 mm dans sa partie Est ;
- Au nord un climat soudanien à deux saisons (une humide et une sèche). Ici, les hauteurs moyennes des précipitations sont de 1200 mm dans l'extrême ouest, de 1100 mm dans la région de Bembèrèkè pour finalement chuter à 800 mm dans l'extrême nord, où on note une tendance climatique à la sahélienne. C'est ce dernier secteur qui est par excellence l'aire de concentration des populations

d'éléphants au Bénin et justifie les aménagements hydrologiques nécessaires qui doivent être réalisés dans le cadre de la conservation de cette espèce fortement migratrice qu'est l'éléphant.

Ces deux zones sont séparées dans le Bénin central par un régime de transition climatique. Dans cette partie du Bénin, les hauteurs moyennes des précipitations sont de 1100 mm sur la normale 1971-2000.

Au plan géologique et géomorphologique, le Bénin appartient à l'ensemble aplani ouest africain, constitué des roches primaires supportant des stratifications sédimentaires relativement récentes. On y distingue :

- La zone montagneuse, située au Nord – Ouest du pays, caractérisée par la présence de la chaîne de l'Atacora qui se prolonge au Togo et au Ghana. Cette zone englobe l'essentiel des Aires Protégées du Bénin, où l'on rencontre les populations d'éléphants. C'est aussi le château d'eau du pays, d'où s'écoulent le fleuve Ouémé et les rivières Mékrou et Pendjari. Ces deux dernières conditionnent la vie de la faune dans les Aires Protégées.
- La région des plateaux, située entre la plaine côtière et la transversale Aplahoué – Kétou.
- La région côtière au sud, qui abrite les lacs et lagunes du Bénin. Le reste du pays est une pénéplaine cristalline.

Les sols du Bénin sont caractérisés par une grande variabilité que l'on regroupe généralement en cinq (05) types dont le plus important est le type "sols ferrugineux tropicaux". Il occupe plus de 80 % de la surface du pays (PAE, 1993) et présente la plus forte sensibilité à l'érosion (MEHU et PNUD, 2002). C'est ce type de sol qui caractérise les Aires Protégées. Leur fragilité et leur pauvreté relative expliquent le grignotage par les activités anthropiques que subissent les habitats naturels proches des populations riveraines des Aires Protégées, ce qui constitue une des causes de la dégradation des domaines vitaux des éléphants.

Les traits caractéristiques des types de végétation du Bénin découlent de la situation géographique du pays, qui est à l'intérieur du "hiatus dahoméen", encore appelé "Dahoméen Gap", qui se traduit par une interruption de la forêt dense sempervirente que connaissent les pays voisins comme le Nigeria et le Ghana. C'est dire qu'en dépit de sa position géographique apparemment favorable, le Bénin n'est pas un pays forestier. Cependant il est couvert à près de 65 % par une végétation arborée (RB, 1997 ; MEHU et CBDD, 1998).

1.3.2. Caractéristiques démographiques et économiques

Pour une superficie de 114 763 km², le Bénin compte en 2018, selon les projections statistiques de l'INSAE une population de 11 186 785 d'habitants avec un taux de croissance de 6,7 et une expérience de vie de 61,2 ans. Cette population est inégalement répartie sur l'étendue du territoire.

L'économie béninoise dépend fortement du commerce informel de ré exploitation et de transit avec le Nigéria (estimé à environ 20 % du PIB) ainsi que de l'agriculture,

notamment le coton premier produit d'exportation. En effet, le secteur primaire représente 28,1 % ; le secteur secondaire 14,6 % et le secteur tertiaire est de 48,8 %. L'indice de développement humain (0,56) est faible et classe le Bénin en 2018 au 163ème rang mondial sur 189 pays.

En dépit d'une croissance économique stable et robuste depuis deux décennies, la pauvreté reste répandue et s'explique par un taux de croissance par habitant (en moyenne 1,5 % de 2008 à 2018).

2. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE CONSERVATION DE L' ELEPHANT 2006-2015

Le Bénin a élaboré en 2006 pour une durée de dix ans, une Stratégie National de conservation de l'éléphant comme la plupart des Etats de la sous-région avec l'appui des partenaires au développement. Le but est d'assurer la conservation des éléphants et de leurs habitats.

2.1. Efficacité de la stratégie

Les éléphants jouent un rôle considérable dans la culture traditionnelle d'Afrique de l'Ouest et demeure toujours des symboles importants, représentant la puissance et la force. Ils constituent un potentiel important pour le développement du tourisme parce qu'ils attirent les touristes d'outremer. Les éléphants jouent également un rôle écologique important dans les écosystèmes de savane et de forêt. Certaines populations d'éléphant ont disparu alors qu'on ignorait encore beaucoup sur leur diversité, leur comportement, leurs besoins vitaux et les méthodes de suivi afin de les maintenir durablement dans nos aires protégées. A cet effet, la stratégie de conservation de l'éléphant a été un document d'orientation et une boussole aux gestionnaires des aires protégées pour mieux préserver les populations d'éléphants dans ses aires de répartition au Bénin et de gérer au mieux les conflits homme-éléphant. Etant donné que l'éléphant est une espèce indicatrice pour le suivi dans nos réserves de faune, la plupart des activités du plan d'action de la stratégie ont toujours été pris en compte dans les plans d'aménagement des réserves de faune et dans les plans de travail annuel.

Il a été difficile de mettre en œuvre la stratégie en absence des projets parce qu'elle nécessite beaucoup de moyens financiers. Néanmoins, l'évaluation a montré un taux de réalisation de 65%.

2.2. Résultats obtenus

L'évaluation a analysé le niveau de mis en œuvre de chaque objectif. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant avec les perspectives et/ou défis à relever pour le nouveau plan d'action à élaborer.

Tableau 1: Niveau de mise en œuvre de la stratégie 2006-2015 et les perspectives pour une nouvelle stratégie

Objectifs/Résultats	Niveau de réalisation	Taux de réalisation	Perspectives/ Observations
Objectif spécifique 1 : Développer les connaissances nécessaires à la gestion des troupeaux d'éléphants Résultat 1.1 : réalisé à 80% Les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion durable des populations d'éléphants sont disponibles. Résultat 1.2 : réalisé à 20% Les connaissances scientifiques nécessaires à la gestion durable des populations d'éléphants sont diffusées	Pour cet objectif, plusieurs dénombrements aériens et terrestres ont été réalisés pour suivre l'évolution des populations d'éléphants, les suivis télémétriques pour connaître les mouvements des éléphants, ont été réalisés, plusieurs études ont également été réalisées dans les universités sur des thématiques pour mieux connaître l'espèce. On peut dire que le Bénin dispose aujourd'hui d'assez de données sur ses populations d'éléphant.	50%	-Centraliser de la banque de données sur l'éléphant régulièrement mis à jour - Mettre une politique de diffusion des résultats des études. - Améliorer la collecte des données sur la connaissance des couloirs et cycles de migration
Objectif spécifique 2 : Assurer les besoins vitaux et la sécurité des populations d'éléphants Résultat 2.1 : 70 % réalisé Les habitats des éléphants sont restaurés Résultat 2.2 : 80 % réalisé La sécurité des éléphants est assurée Résultat 2.3 : 60 % réalisé	Des points d'eau et des salines ont été aménagés et de nouveaux créés dans les parcs Pendjari et W. Le système de lutte anti-braconnage est complètement revu avec des rangers en nombre accru et bien formés. Ainsi, les patrouilles sont régulièrement organisées, les permanences régulières au niveau des mares et autres sites sensibles	70%	- Améliorer les mesures de protection et de gestion des éléphants -Encourager les patrouilles conjointes dans le WAP - Suivi télémétrique - Sensibilisation de tous les acteurs Application rigoureuse de la loi portant

Objectifs/Résultats	Niveau de réalisation	Taux de réalisation	Perspectives/ Observations
La circulation nationale et internationale des produits d'éléphants est maîtrisée	dans les réserves de faune, grâce au suivi télémétrique des éléphants, les équipes de patrouilles sont orientées pour la sécurité des éléphants. Les données sur les délits et le trafic des produits d'éléphant sont régulièrement collectés et analysés.		régime de la faune au Bénin. -Système de suivi de la traçabilité des stocks de saisi -Système fonctionnel de renseignement sur les réseaux de trafic - Harmoniser des informations sur le volume des saisies
Objectif spécifique 3 : Améliorer les performances des différents acteurs pour une gestion durable des populations d'éléphants et de leurs habitats Résultat 3.1 : 80 % réalisé Les capacités de gestion des différents acteurs de la conservation des éléphants sont renforcées	Le système de la LAB a été revu et renforcé, des rangers ont été recrutés et formés, les agents de lutte contre la criminalité faunique ont été formés par ZSL. L'outil SMART et de nouvelles technologies pour le suivi des informations ont été introduits.	80%	- Formation des agents en médecine de la faune sauvage - Formation en technique d'immobilisation - Professionnalisation de la LAB
Objectif spécifique 4 : Appuyer la promotion de la coopération régionale et internationale en matière de conservation des éléphants Résultat 4.1 : 100 % réalisé La Participation du Bénin aux cadres de	Le Bénin fait partir de plusieurs structures de concertation sous régionales, il participe régulièrement aux réunions statutaires (CM, CTS, Réunion de blocs, réunion des Points focaux du PM/UNESCO, CdC, UEMOA, MIKE, réseau EAGLE...). Les résolutions et	100%	-Renforcer les cadres de concertation existants - Poursuivre la mise en place du secrétariat permanent du WAP -Poursuivre la mise en place de la FSOA sur l'ensemble du WAP

Objectifs/Résultats	Niveau de réalisation	Taux de réalisation	Perspectives/ Observations
concertation sous-régionaux est assurée Résultat 4.2 : 100 % réalisé Les accords et conventions sous-régionaux et internationaux sont mis en oeuvre	recommandations des conventions internationales sont également mise en oeuvre.		
Objectif spécifique 5 : Intégrer l'éléphant aux dynamiques socio-économiques territoriales. Résultat 5.1 : 50 % réalisé Des Activités Génératrices de Revenus (AGR) axées sur la conservation des éléphants Résultat 5.2 : 30 % réalisé Les conflits homme-éléphant sont mieux gérés	Cet objectif a été faiblement mis en oeuvre en thème de développement d'AGR pour réduire les conflits homme-faune. De ce fait, plusieurs conflits homme-éléphant ont été recensés et les dégâts des éléphants sur les cultures ont accru. Néanmoins, quelques compensations partielles des victimes des dégâts des éléphants ont été faites.	40%	- Développer le tourisme local - Intégrer les changements climatiques - Promouvoir les cultures répulsives des éléphants dans les terroirs riverains -Mettre en place un système de compensation durable des dégâts causés par les éléphants - Encourager les communautés à libérer les couloirs de passages - Accentuer les campagnes d'IEC dans les écoles
Objectif spécifique 6 : Assurer la mise en oeuvre du programme Résultat 6.1 : 50 % réalisé	La stratégie n'a pas suffisamment été mise en oeuvre dans les cinq premières années ce n'est qu'en 2010 avec l'arrivée des programmes et projets	50%	- Dynamiser le suivi de la stratégie

Objectifs/Résultats	Niveau de réalisation	Taux de réalisation	Perspectives/ Observations
Une bonne gestion du programme est assurée	que la mise en œuvre a réellement pris corps. Même le suivi de la mise en œuvre a été absent ce qui explique le manque d'évaluation pendant toute la durée de la stratégie.		

3. ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS D' ELEPHANTS AU BENIN

3.1. Statut et distribution

L'éléphant d'Afrique est classé sur la Liste Rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme une espèce menacée (Vulnérable A2a). Ce qui signifie que l'espèce court un risque majeur d'extinction dans la nature à moyen terme avec une prévision d'une diminution $\geq 30\%$ estimée, déduite ou supposée, depuis 10 ans ou trois générations. Les causes principales sont la destruction des habitats et le braconnage (Tehou, 2017). L'éléphant bénéficie actuellement d'une protection légale à travers le monde. La capture, l'utilisation domestique et la vente de ses sous-produits comme l'ivoire sont interdites ou très réglementés par son statut d'espèce intégralement protégée et en annexe I de la CITES. Au Bénin, il est inscrit en annexe I de la loi sur le régime de la faune.

L'Afrique de l'Ouest est la seule région du continent où la plus grande partie de l'aire de répartition des éléphants se situe à l'intérieur des aires protégées (Blanc et al., 2007). Les éléphants occupent seulement 20 % de la zone ouest africaine comparée à 10 %, 29% et 52 % en Afrique de l'Est, Afrique du Sud, et Afrique Centrale respectivement.

Comme l'indique la figure 1 l'aire de distribution des populations d'éléphant au Bénin n'est pas contiguë. Au point de vue géographique, l'habitat des éléphants s'étend au Bénin des parcs nationaux et des zones cynégétiques jusqu'aux forêts classées, où de petites hardes survivent encore et se déplacent souvent d'une forêt classée à l'autre, parfois même à travers les frontières internationales.

En dehors des Aires Protégées de la Pendjari et du W, situées à l'extrême Nord et qui jouxtent les Aires Protégées du Burkina Faso et du Niger dans leurs parties méridionales, l'existence des populations d'éléphants est confirmée et même leurs effectifs évalués dans les forêts classées des Monts Kouffé, de Trois Rivières, de l'Ouémé Supérieur, de la Sota et de l'Alibori supérieur (tableau 4 et figure 1). Des indices de présence sont répertoriés, notamment au niveau des Monts Kouffé, ce qui

conforte la thèse de mouvements transfrontaliers entre les réserves de faune du Togo, en l'occurrence de Fazao et d'Abdoulaye avec la forêt des Monts Kouffé via la bande comprise entre les villages de Prèkètè et de Okoutaossé. Il a également été signalé que de probable éléphants en provenance du Nigéria qui migrent jusqu'à la forêt classée de wari Maro. La figure 1 montre les probables corridors que les éléphants empruntent dans leur aire de répartition au Bénin.

Tableau 2: Habitats naturels de l'éléphant au Bénin

Habitat	Superficie (ha)	Observations
Parc National de la Pendjari	281.359	Commun
Parc National du W	579.147	Assez commun
Zone Cynégétique de la Pendjari	172.103	Assez commun
Zone Cynégétique de l'Atacora	129.371	Assez commun
Zone Cynégétique de la Djona	115.771	Site aux éléphants aménagé
Forêt classée des Monts Kouffé	186.203	Rare
Forêt classée de Wari Maro	30.356	Très rare
Forêt classée des Trois Rivières	265.595	Rare
Forêt classée de l'Alibori Supérieur	251.592	Rare
Forêt classée de l'Ouémé supérieur	127.176	Très rare
Forêt classée de Goungoun	73.476	Rare
Forêt classée de la Sota	53.678	Rare

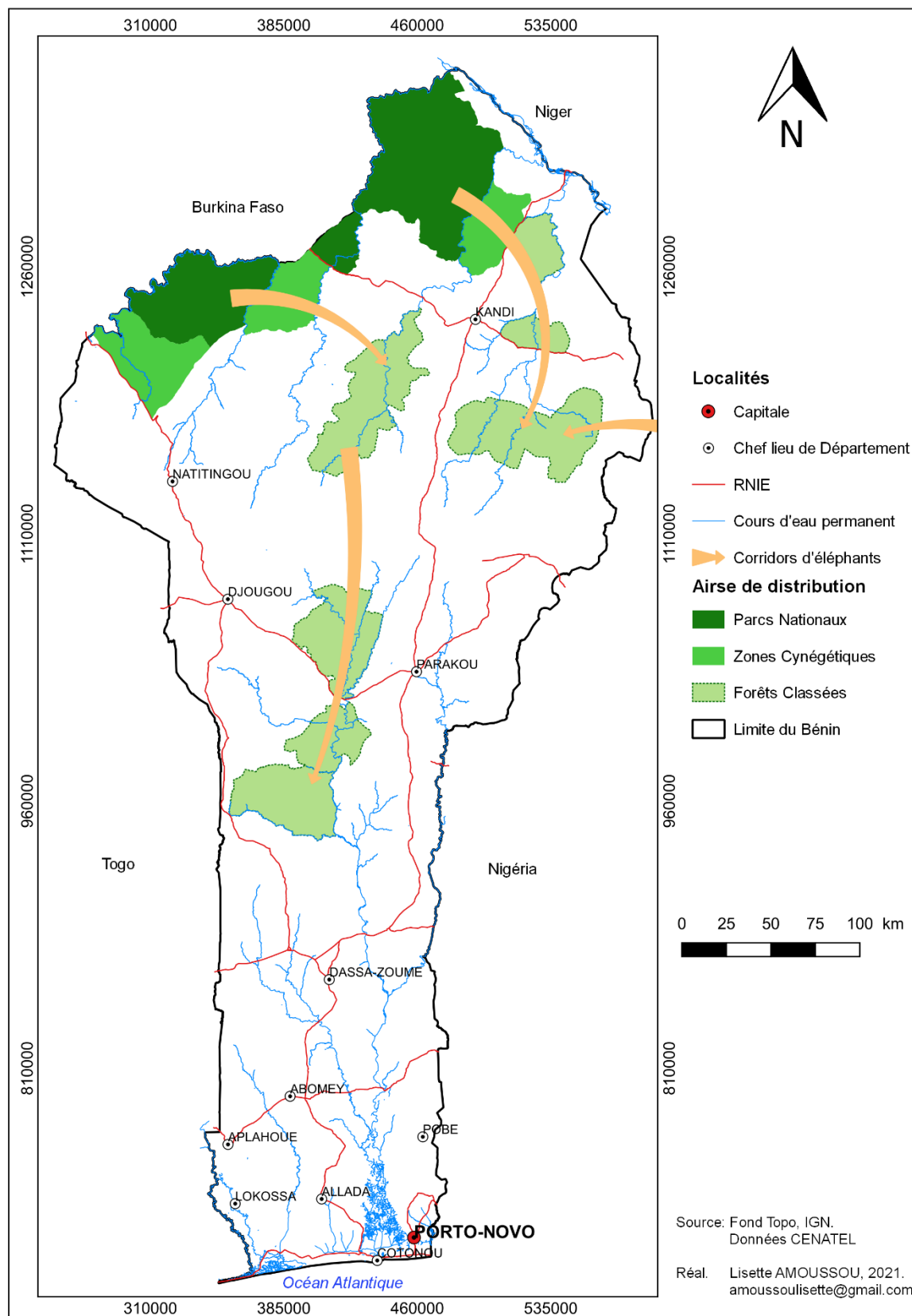


Figure 1: Distribution de l'éléphant au Bénin

3.2. Effectifs actuels et tendances des populations d'éléphants dans les Aires Protégées

Au Bénin, aujourd'hui, la présence d'éléphants est limitée dans la partie Nord du pays. Selon Tehou 2018, les populations d'éléphants étaient estimées en nombre moins important dans les forêts classées : Monts Kouffé (20 individus), Forêt Classée des Trois Rivières (20 individus), Forêt Classée de l'Ouémé Supérieur (10-30 individus), Forêt Classée d'Alibori (20-40 individus).

Sur tout le complexe WAP, les éléphants (*Loxodonta africana*) sont estimés à un effectif moyen de 3964 individus. Les résultats provisoires du dénombrement aérien 2021, suggèrent que 72 % des éléphants du complexe WAP sont dans le Bénin contre 3 % au Niger et 25 % au Burkina faso.

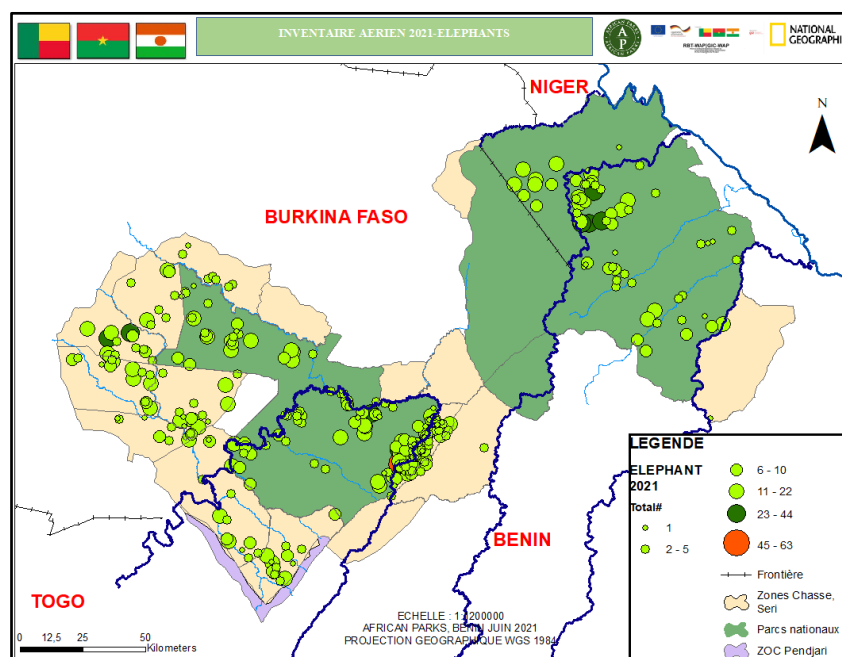


Figure 2: Répartition et taille des groupes (1 à 63) d'éléphants observés lors de l'inventaire de 2021 dans le Complexe WAP

3.3. Amélioration des techniques d'inventaire et de suivi des éléphants au Bénin

Les menaces spécifiques au développement des populations d'éléphants ne se limitent pas qu'à la dégradation de leurs habitats, de la transhumance ni des menaces dues à la perte du statut de protection des AP et des menaces d'ordre conflictuel se traduisant par de fréquents dégâts aux cultures dans les villages riverains aux sites aux éléphants. Il y a également le braconnage de l'éléphant pour l'ivoire et d'autres produits de l'éléphant. Ces menaces peuvent être contenues si de nouvelles techniques de suivi des éléphants sont développées dans les aires protégées. Comme technique, le suivi télémétrique des mouvements des éléphants se fait de plus en plus dans les parcs. Plusieurs éléphants portent de collier qui permet de suivre leur mouvement. La figure 3 montre le déplacement des éléphants munis de collier dans la Pendjari et le W-Bénin au cours du mois de février 2021.

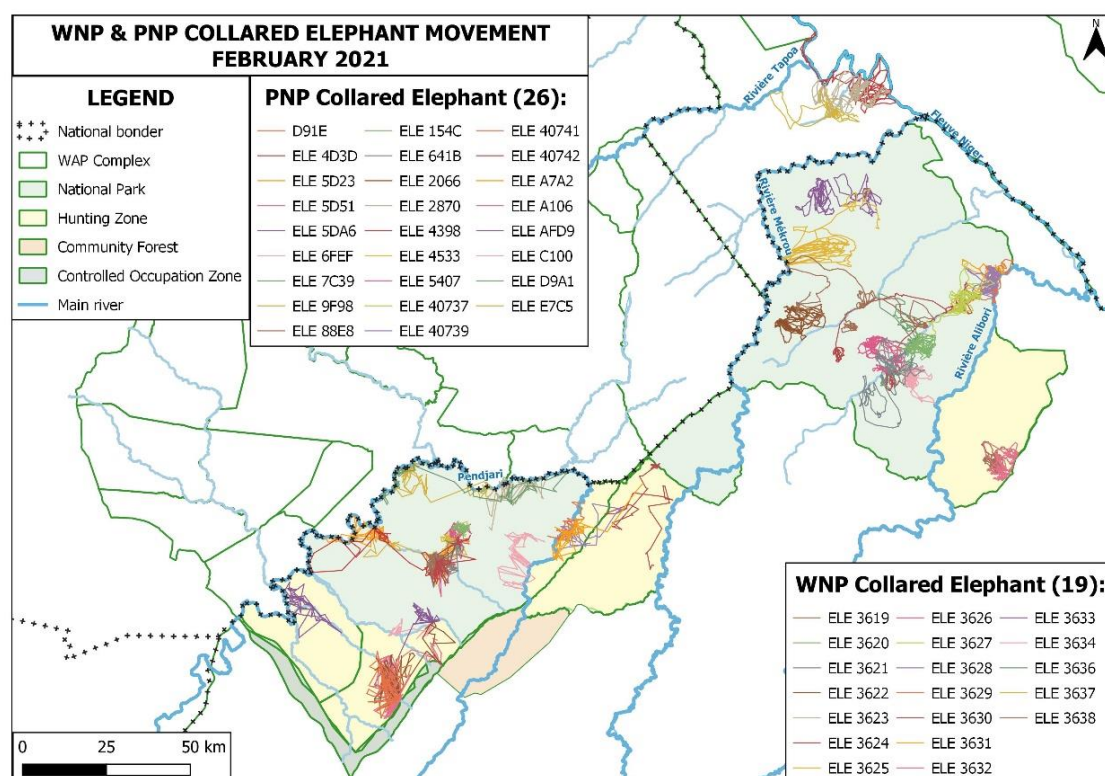


Figure 3 : Déplacement des éléphants munis de collier dans la Pendjari et le W-Bénin

3.4. Contraintes relatives à la gestion des éléphants au Bénin et les nouveaux défis à relever

La contrainte majeure relative à la gestion de l'éléphant au Bénin en dehors de la déforestation, l'empiètement agricole et les conflits homme-éléphant, est son braconnage pour le commerce de l'ivoire et des sous-produits de l'éléphant.

En effet, le problème majeur en ce qui concerne le trafic est la faible collaboration des populations riveraines des aires protégées dans la dénonciation des braconniers d'éléphants. La plupart des trafiquants ont des complices au niveau local qui les aident à perpétrer leur forfait moyennant de récompenses. Il y a aussi le manque de vigilance de certains agents de poste de contrôle. Le plus souvent, ils manquent les compétences et les moyens dans le domaine de la reconnaissance de l'ivoire et rares sont ceux qui pourraient distinguer un objet en ivoire travaillé d'un objet en os transformé.

Les gestionnaires des aires protégées sont en permanence confrontés aux règlements de conflits homme-faune. La résolution des conflits nécessite assez de moyen financier pour dédommager les victimes surtout en ce qui concerne le conflit homme-éléphant. Des méthodes de refoulement de l'éléphant doivent être repensées pour réduire les conflits.

Selon Lance G. 2021, les éléphants sont de super-héros infiltrés du changement climatique, ils jouent en effet, un rôle clé dans le maintien de la fraîcheur de la planète.

Ils atténueraient la hausse des températures dans les prairies et les forêts. Les prairies reflètent la lumière du soleil loin de la surface de la planète, réduisent le rayonnement solaire et gardant les températures plus fraîches tandis que les forêts, sont des stockeurs essentiels de carbone. L'éléphant contribue au maintien de l'équilibre entre ces deux écosystèmes. Les éléphants jouent également un rôle dans le maintien d'un sol sain et riche en nutriments. Un sol sain est essentiel à la séquestration du carbone (extraire le carbone de l'atmosphère et le stocker dans le sol).

De tout ce qui précède, il est important de renforcer le système sécuritaire et le suivi pour maintenir les éléphants dans les écosystèmes afin d'atténuer les effets du changement climatique. Néanmoins, une question se pose : Si les éléphants sont des acteurs essentiels dans la lutte contre le changement climatique, quels sont alors les effets du changement climatique sur l'éléphant ? Les actions sur la thématique méritent d'être intégrées dans l'actuel plan d'action pour la conservation de l'éléphant.

En plus de la thématique du changement climatique, il est nécessaire d'intégrer aussi la thématique sur la santé animale afin de suivre la dynamique sanitaire des espèces dans nos aires protégées.

4. FONDEMENTS DU PLAN DE CONSERVATION DES ELEPHANTS AU BENIN

4.1. Fondement politique

Le fondement politique du plan de conservation des éléphants est basé sur les engagements politiques pris par le Bénin vis-à-vis des conventions internationales et accords régionaux.

En effet, le Bénin est signataire du document cadre de stratégie de conservation de l'éléphant en Afrique occidentale et du mémorandum d'accord des mesures en faveur des populations d'éléphants de la sous-région. Ces documents ont conduit les Etats de la sous-région à accompagné les partenaires au développement à l'élaboration de la stratégie régionale pour la conservation des éléphants en Afrique de l'Ouest dont le but est d'assurer la conservation des éléphants et de leurs habitats. La mise en œuvre de cette stratégie repose essentiellement sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions de gestion durable des éléphants au niveau national.

Le plan d'actions pour la conservation de l'éléphant trouve également son fondement la stratégie nationale de conservation et de gestion des réserves de faune au Bénin. En effet, la mise en œuvre de cette stratégie a également conduit à l'élaboration des plans d'actions de conservation des espèces importantes pour le suivi de la faune dont l'éléphant.

4.2. Fondement juridique

4.2.1. Conventions internationales et accords régionaux

Le Bénin, conformément aux prescriptions de sa constitution, relatives à la protection de l'environnement, soucieux de gérer rationnellement ses ressources naturelles et d'honorer ses engagements internationaux, a ratifié des accords et traités

internationaux dont l'application est susceptible de contribuer à la protection de l'éléphant. Ses engagements sont consignés dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Quelques Conventions internationales sur la protection des aires protégées

Convention sur la diversité biologique (Rio 1992)	Réglemente l'accès aux ressources génétiques et aux technologies revêtant de l'importance pour la conservation de la biodiversité. Les parties sont tenues d'établir des plans de conservation et des procédures d'études d'impact environnemental. Objectifs : - Préservation de la diversité biologique ; - Utilisation rationnelle de ses composantes - Partage juste et équitable des bénéfices réalisés à partir de l'utilisation des ressources. Le Point Focal de la Biodiversité, basé à la Direction de l'Environnement du MEHU, sert de relais entre l'échelon international et le niveau national en matière de politique permettant de mettre en œuvre la Convention.
La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction (CITES) ou convention de Washington relative au commerce d'espèces sauvages, (Washington, 1973)	Contrôle et réglemente le commerce international des spécimens des espèces inscrites à ses annexes. Toute importation, exportation et réexportation des espèces couvertes par la CITES doit être autorisée dans le cadre d'un système de permis. Les espèces sont inscrites à l'une des trois annexes de la CITES selon le degré de protection L'Annexe I comprend toutes les espèces menacées d'extinction et intégralement protégées. Le commerce de leurs spécimens n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles. L'Annexe II comprend toutes les espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction mais dont le commerce des spécimens doit être réglementé pour éviter une exploitation incompatible avec leur survie. L'Annexe III comprend toutes les espèces protégées dans un pays qui a demandé aux autres parties à la CITES leur assistance pour en contrôler le commerce.
La Convention sur la conservation des espèces Migratrices appartenant à la Faune sauvage (Bonn, 1979)	Exige des actions concertées au niveau international en vue de protéger les espèces d'animaux migrateurs et leurs habitats naturels, pour lesquelles les politiques nationales ne peuvent pas seules assurer la protection. Le Bénin a adhéré et souscrit à la Convention de Bonn le 31 mai 1983. L'annexe de la convention contient les listes d'espèces, différenciées en espèces menacées et en espèces dont l'état de conservation est défavorable. Ces listes comprennent 19 espèces d'oiseaux, 5 espèces de reptiles, 2 espèces de mammifères, 2 espèces de poissons et une espèce de papillon.
La Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar, 1971)	L'objectif principal de la Convention est "d'enrayer, à présent et dans l'avenir, les empiétements progressifs sur les zones humides et la disparition de ces zones". Elle s'applique potentiellement à tous les cours d'eau, à tous les lacs quelle qu'en soit la surface, et à tous les rivages marins.
La Convention sur la lutte contre la désertification (Rio 1994)	La Convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans certains pays, particulièrement en Afrique, grâce à des mesures efficaces aux niveaux international, régional et local. Elle encourage la coopération et le partenariat à l'échelle internationale entre les pays développés et en développement, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées par la sécheresse et la désertification.
La Convention Cadre des Nations Unies sur les	L'objectif ultime est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du

Changements Climatiques (Rio de Janeiro, 1992)	système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable
La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (UNESCO, novembre 1972)	Cette convention protège au niveau nationale et internationale les sites naturels ou zones naturelles strictement délimitées qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la conservation ou de la beauté naturelle
L'Accord tripartite sur la lutte anti-braconnage entre le Bénin, le Burkina-Faso et le Niger.	Cet accord organise la lutte préventive et active contre les facteurs de dégradation de la faune et de son habitat, en particulier le braconnage, menace essentielle contre la faune dans les réserves (1985).

En plus de ces conventions internationales, la coopération internationale et régionale avec le Bénin est rassurante en matière du suivi de l'éléphant d'Afrique.

En effet, la Convention CITES reconnaît quatre systèmes mondiaux de suivi des éléphants et du commerce des spécimens d'éléphants. Le programme intitulé Suivi à long terme de la chasse illégale à l'éléphant (MIKE), géré par le Secrétariat CITES, le Système d'information sur le commerce des éléphants (ETIS) géré par TRAFFIC en vue de suivre le commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants. Ces données, y compris celles qui concernent le commerce légal de tous les spécimens d'éléphants, sont compilées par le PNUE-WCMC. Enfin, l'UICN, par l'intermédiaire des Groupes de spécialistes CSE/UICN de l'éléphant d'Afrique et de l'éléphant d'Asie, tient la base de données sur l'éléphant d'Afrique et l'éléphant d'Asie qui contient des informations sur les effectifs des populations d'éléphants et leur aire de répartition.

Au niveau sous-régional, compte tenu du fait que les Aires Protégées font partie d'un ensemble contigu entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger, une coopération de ces pays voisins est créée et souvent sollicitée pour assurer une surveillance continue des éléphants dans leur déplacement. Elle a officiellement pris corps en 1986 avec l'accord de lutte anti- braconnage signé avec le Burkina Faso pour le complexe WAP (W- Arly- Pendjari).

La mise en œuvre du programme Ecosystème Protégé en Afrique Sahélienne (ECOPAS) en 2002, le Programme WAP-UNOPS (W-Arly-Pendjari) en 2010, le programme PAPE (Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente) en 2012, sont un témoignage de la vitalité de cette coopération et ont contribué à la conservation des éléphants au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. Deux récents recensements aériens ont été effectué dans l'ensemble protégé WAP (Bouché et *al.*, 2015 et Antoninova et *al.*, 2019) en sont une illustration. Toutefois, ces actions ponctuelles doivent pouvoir s'inscrire dans la durée pour s'assurer d'un suivi efficace des populations d'éléphants dans ce complexe.

4.2.2. Dispositions législatives et réglementaires

La protection de la faune en général et de l'éléphant en particulier au Bénin est régie par plusieurs textes législatifs et réglementaires dont les principaux sont cités dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Quelques textes législatifs sur la conservation des aires protégées

Titre	Objet
La loi N° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin	Fixe les principes fondamentaux et les conditions générales de protection, de gestion et de développement de la faune et ses habitats avec la participation active des populations riveraines et de la société civile
La loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin	Fixe les principes fondamentaux de gestion participative, de protection et d'exploitation des forêts, du commerce et de l'industrie forestiers et connexes
La loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'Environnement en république du Bénin	Définit les bases de la politique en matière d'environnement et organise sa mise en œuvre conformément aux prescriptions de la constitution
Loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant sur la décentralisation	L'article 94 stipule que la commune veille à la protection des ressources naturelles notamment des forêts, des sols, de la faune, des ressources hydrauliques, des nappes phréatiques et contribue à leur meilleure utilisation
Le décret n°96-271 du 02 juillet 1996 de la loi sur le régime des forêts en République du Bénin	
Le décret n°2011-394 du 28 mai 2011	Il fixe les modalités de conservation, de développement et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin.
Le décret n°2017-331 du 06 juillet 2017	Il définit la catégorisation des AP de la République du Bénin suivant la nomenclature de l'UICN.

Au vu de cette liste de textes et des engagements internationaux pris par le Bénin, on peut se rendre compte de l'effort national fait en faveur de la protection des ressources naturelles en général et de l'éléphant en particulier. En raison du fait que les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire que le pays attende des contributions extérieures pour garantir la durabilité des initiatives nationales prises.

4.3. Fondement institutionnel

Le cadre institutionnel en matière de la conservation de la faune au Bénin s'est amélioré depuis 2006 avec :

- La ferme volonté politique de conservation des RN par le Gouvernement à travers les partenariats avec de nouveaux acteurs tels que African Parks, FSOA, ZSL, GIZ etc.
- L'implication des élus locaux des communes riveraines dans la conservation des AP.
- Le renforcement et expérience des riverains organisés à la conservation et

- Les divers Projets et Programmes.

Deux structures d'envergure nationale sont chargées de la conservation de la faune. Il s'agit de :

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) dont les attributions, organisation et fonctionnement sont fixés par l'arrêté n°239/MAEP/D-CAB/SGM/DA/CSRH/SA du 11 avril 2002. Le décret n°2005- 192 du 14 avril 2005 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a apporté de nouvelles précisions quant à ses attributions. La Direction des Forêts et des Ressources Naturelles a pour mission la définition des politiques et l'élaboration des stratégies de gestion durable et rationnelle des forêts, de la faune et autres ressources naturelles renouvelables.

La DGEFC, qui bénéficie de l'appui des différents projets d'aménagement des forêts (PAMF, PGFTR, PAGEFCOM) intervient au niveau des forêts classées et des terroirs villageois. Ses attributions comprennent entre autres :

- Le suivi, la supervision et le contrôle des activités des structures intervenant dans les opérations de reboisement, de gestion des forêts et de la faune ;
- La participation à l'élaboration des conventions et accords internationaux en matière de forêts et de faune et le suivi de leur mise en application ;
- L'élaboration des instruments législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- L'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune dans le domaine protégé de l'Etat en rapport avec les collectivités locales.

Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), placé sous l'autorité du Ministre de Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD), est un office à caractère social, culturel et scientifique, doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Il est créé par le décret n°96-73 du 02 avril 1996, portant création attribution organisation et fonctionnement du CENAGREF, modifié par le décret n° 98-487 du 15 octobre 1998.

Le CENAGREF a pour mission essentielle, la conservation et la gestion rationnelle des aires protégées (réserves naturelles intégrales, parcs nationaux, réserves de faune, réserves spéciales ou sanctuaires de faune, les zones cynégétiques et leurs zones tampons), en liaison avec les populations riveraines et la société civile. En dehors de la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), il gère la partie béninoise de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W » qui fait partie de la première Réserve de Biosphère Transfrontalière de l'Afrique.

Il est supervisé par un Conseil d'Administration (CA) tel que prévu par la loi relative aux offices à caractère social, culturel et scientifique.

La création du CENAGREF répond aux exigences d'une gestion moderne des Aires Protégées qui dans le monde entier est de plus en plus confiée à des Offices, à des ONG (Organisations non Gouvernementales) internationales et même à des structures privées.

Depuis 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'action pour le développement des patrimoines et du tourisme, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif efficace de gestion et de développement des réserves de faune. La gestion, le financement et le développement de certaines aires protégées dont la Réserve de Biosphère de la Pendjari et la réserve de Biosphère Transfrontalière du W, exigent des niveaux de ressources et des capacités de gestion que le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ne peut fournir actuellement. En conséquence, le CENAGREF à travers le MCVDD est autorisé par le Gouvernement à nouer des partenariats avec des opérateurs dont les organisations non-gouvernementales, pour gérer, développer et financer certains sites du patrimoine naturel national ainsi que des aires protégées. A cet effet, African Parks Network (APN), a signé avec le Gouvernement du Bénin, des contrats de délégation de gestion pour les deux Réserves de Biosphère (celui de la Pendjari en 2017 pour une période de dix ans ; celui du W Bénin en 2020). APN est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la gestion, le financement et le développement des aires protégées en Afrique en partenariat avec les gouvernements. Son objectif pour les réserves de faune du Bénin est de réhabiliter et enrichir les deux réserves de faunes et leur Périphérie sur le long terme en tant que partie intégrante du plus grand écosystème de savanes protégées d'Afrique de l'Ouest à travers une gestion efficace et moderne adaptée aux objectifs de Conservation, tout en contribuant au développement du tourisme et à une nouvelle dynamique de développement économique et social. Outre ces deux structures techniques nationales on peut citer les Communes, les universités et instituts de recherche, les ONG spécialisées et les opérateurs privés.

Compte tenu de la nouvelle vision de conservation axée fortement sur la gestion participative des ressources naturelles, tous les programmes de conservation visent l'assurance d'une forte intégration des populations riveraines. Au niveau des Aires Protégées, il est institué des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) dont l'efficacité est aujourd'hui attestée depuis deux décennies. Ces populations sont non seulement impliquées dans la gestion, mais aussi y travaillent comme des auxiliaires de la conservation et surtout en tirent des avantages en contrepartie, en termes de satisfaction des besoins alimentaires élémentaires et de développement socio-économique de leur localité. C'est une initiative dont la durabilité et l'élargissement au niveau des corridors de migration des éléphants seront salutaires pour la conservation de l'espèce.

4.4. Un réseau national d'Aires Protégées assurant des habitats diversifiés aux populations d'éléphants

Un réseau national d'Aires Protégées existe et assure des habitats diversifiés aux populations d'éléphants. En effet, le Bénin dispose d'habitats naturels diversifiés, regroupés en forêts classées, périmètres de reboisement, parcs nationaux et zones cynégétiques, dont l'ensemble couvre une superficie actuelle évaluée à 2 500 000 hectares, soit environ 22% du territoire national.

Ainsi, l'aire d'occupation des éléphants au Bénin, s'étend de la limite Nord au centre du pays (latitude 8°30 N) jusqu'aux Aires Protégées situées aux limites Sud du Burkina

Faso et du Niger. C'est un effort très appréciable que les populations d'éléphants soient dans les domaines protégées de l'Etat qui contraste avec la situation socio-économique décrite plus haut où la recherche de terres cultivables est prédominante. Cette situation explique le recours permanent aux institutions internationales préoccupées par le développement de la diversité faunique.

5. PLANIFICATION DE LA CONSERVATION DES ELEPHANTS AU BENIN

5.1. Durée et champ d'application

Etant donné que le cadre institutionnel béninois est en plein mouvement, le plan d'actions pour la conservation de l'éléphant est un plan d'action glissant de cinq (5) ans.

Le champ d'application du plan d'action couvre l'ensemble du pays, même si sa mise en œuvre sera logiquement modulée en fonction de la répartition spatiale de l'espèce et des variations régionales de la problématique de conservation de l'éléphant. Les actions antérieures sur les éléphants ont été plus visibles qu'au niveau des réserves de faune de la Pendjari et du W. Les autres zones de présence de l'espèce n'ont pas connu des actions en ce qui concerne la recherche scientifique et les conflits hommes-éléphants. Il sera alors nécessaire de mettre en place une synergie d'action entre les Inspections forestières et les D/parcs Pendjari et W pour des actions vers les forêts classées et d'en assurer la mise en œuvre.

5.2. Théorie de changement

La conservation de l'éléphant au Bénin devra s'inscrire dans la stratégie régionale de conservation de l'éléphant et dans la stratégie nationale de conservation et de gestion des réserves de faune du Bénin pour assurer la cohérence dans les interventions. Dans cet ordre d'idée, il est nécessaire que le Bénin offre aux populations d'éléphants un habitat de quiétude pour sa stabilité et son développement au profit de l'environnement et de l'humanité. La fragmentation poussée de l'habitat et le braconnage sont des tendances à inverser pour obtenir à court et moyen terme (au bout de 5 ans) de bons résultats en matière de conservation des éléphants.

Parvenir à ce changement nécessite au prime abord un changement au niveau des capacités institutionnelles, des changements d'attitude dans les rapports entre les éléphants et les populations, et la mise en place des aménagements nécessaires pour sécuriser les populations d'éléphant. Un renforcement de capacité des acteurs (gestionnaires d'aires protégées, inspections forestières, acteurs communautaire...) sera nécessaire sur les plans techniques, incluant le déroulement de recherches scientifiques pour mieux capitaliser les données et les expériences en matière de gestion des éléphants. La surveillance, le suivi écologique, les techniques de capture et de translocation, ... Sont des aspects à aborder dans le processus de formation d'un pool de compétence national pour une meilleure gestion des éléphants.

A court et moyen terme, offrir un habitat de quiétude aux populations d'éléphants passe par des aménagements nécessaires pour assurer leurs besoins vitaux et mettre en place un système efficient de suivi écologique. Obtenir ce changement demandera l'aménagement et le suivi des points d'eau dans les aires protégées et sur les corridors et parcours des éléphants et la sécurisation de ces infrastructures.

Il s'avère aussi nécessaire de bien gérer le volet interface entre l'homme et les éléphants en intégrant les dynamiques socio-économiques écologique et climatiques à la conservation. La mise en place d'un bon protocole de suivi des conflits homme éléphant pourra dans ce cadre réduire les menaces sur l'espèce lors de ses mouvements.

Le détail de ces actions organisées par objectifs spécifiques se retrouve dans le plan d'action.

5.3. Vision, Objectifs

Vision : Le Bénin offre aux populations d'éléphants un habitat de quiétude pour sa stabilité et son développement au profit de l'environnement et de l'humanité.

Objectif Général : Contribuer à la sécurisation des populations d'éléphants dans toute leur aire de répartition au Bénin et leur valorisation au profit des populations riveraines.

Objectifs spécifiques :

OS1 : Renforcer la capacité des gestionnaires des parcs et des structures de l'Etat chargées de l'application de la loi sur la conservation et la gestion des éléphants.

OS2 : Assurer les besoins vitaux et le suivi des populations d'éléphants.

OS3 : Intégrer la conservation de l'éléphant aux dynamiques socio-économiques territoriales, écologiques et climatiques.

OS4 : Appuyer la promotion de la coopération régionale et internationale en matière de conservation des éléphants.

OS5 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions éléphant.

5.4. Plan d'actions 2021-2025 de conservation des populations d'éléphants au Bénin

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Tableau 5: Plan d'actions 2021 – 2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
OG	Contribuer à la sécurisation des populations d'éléphants dans toute leur aire de répartition au Bénin et leur valorisation au profit des populations riveraines	Situation de référence en 2020 dans les 2 parcs : 2891 individus estimés Populations stables d'éléphants au Bénin (seuil de conservation à déterminer) Superficie Aires protégées pour éléphants au Bénin	Rapports d'inventaire Rapports des cadres de concertations Rapport d'évaluation (référence mi-parcours et fin)	CENAGREF, APN, ONGs, DGEFC, Direction des parcs, PTF, Universités, AVIGREF, Amodiataires, acteurs touristiques	
OS1	Renforcer la capacité des gestionnaires des parcs et des structures de l'Etat chargées de l'application de la loi sur la conservation et la gestion des éléphants				
R1.1	<i>Les connaissances scientifiques pour un meilleur contrôle des circuits de trafic de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant sont disponibles</i>	- 100% des circuits connus de commercialisation de l'ivoire sont documentés avant fin 2022 - Tous les marchés locaux de vente des sous-produits d'éléphant sont connus et suivi à partir de 2022 - Les données à jour sur le stock d'ivoire au Bénin sont connues et publiées à partir de 2021 - La population des éléphants hors parcs est connue dès 2022			

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A1.1.1	Mettre en place un système fonctionnel de renseignement sur les réseaux de trafic	Un système de renseignement disponible	Rapports	CENAGREF, APN, ONGs DGEFC	PM
A1.1.2	Faire l'état de référence des informations existantes	100% des saisies des produits d'éléphants sont connues	Rapports PV du contentieux	CENAGREF APN, D/Parcs ONGs	PM
A1.1.3	Mettre en place un système de suivi de la traçabilité des stocks de saisi	Un système de suivi disponible	Document de suivi	CENAGREF APN, D/Parcs	PM
A1.1.4	Identifier les opportunités de renforcement des systèmes de renseignement au niveau des partenaires	Au moins (03) trois opportunités de renforcement des systèmes de renseignement au niveau des partenaires sont identifiées	Conventions / de contrats de partenariats	CENAGREF DGEFC, APN, ONGs	PM
A1.1.5	Former et équiper le personnel de gestion des AP chargé de l'application de la loi sur la faune et les acteurs du système de renseignement, pour identifier et poursuivre les trafiquants illégaux d'ivoire et des autres sous-produits de l'éléphant	Au moins trois sessions de renforcement de capacités des acteurs des systèmes de renseignement sur les circuits de commercialisation de l'ivoire et des autres sous-produits de l'éléphant existants sont organisées	Rapports de formation	CENAGREF DGEFC APN ONGs	15.000.000
A1.1.6	Capitaliser les résultats des systèmes de renseignement aux niveaux régional et international	Les données nationales sur les réseaux de trafic des produits et sous-produits de l'éléphant intègrent les informations d'au moins un système international/régional	Rapports	CENAGREF DGEFC APN ONGs	PM

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A1.1.7	Centraliser les données issues des différents systèmes de renseignement existants au niveau national	Existence d'une base de données centralisée	Base de données disponible au CENAGREF	CENAGREF DGEFC, APN, ONGs	PM
R1.2	Les mesures coercitives sont appliquées	- 100% des dossiers instruits en justice sont suivis pendant et après les procès - Les sanctions sont renforcées et publiées			
A1.2.1	Sensibiliser le personnel judiciaire sur la conservation de l'éléphant	Au moins une sensibilisation par zone de juridiction par an	Rapports	CENAGREF DGEFC, APN PTF	5.000.000
A1.2.2	Renforcer les capacités les acteurs de la justice	Au moins une formation donnée par an	Rapport de formation		10.000.000
A1.2.3	Suivre la mise en application effective des condamnations	100 % des dossiers font objet de suivi post condamnation	Rapports de suivi judiciaire	CENAGREF DGEFC, APN	PM
R1.3	La lutte anti braconnage sur toute la zone de répartition de l'éléphant au Bénin est renforcée	Les indicateurs de braconnage d'éléphants dans les réserves de faunes baissent de 10% au moins chaque année à partir de 2020		CENAGREF APN PTF	
A1.3.1	Faire l'état de référence	Un état de référence 2019 du braconnage d'éléphant disponible	Rapport de référence	D/parcs	4.000.000
A1.3.2	Rendre efficace les activités de la LAB	Nombre de rangers/ nombre de patrouilles homme-jours	Rapport de patrouille	D/Parcs	10.000.000

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A1.3.3	Renforcer la collaboration transfrontalière dans les opérations LAB	-Au moins une opération LAB transfrontalière par bloc du WAP est organisée d'ici à 2 ans	Rapports de patrouilles	D/parcs	10.000.000
A1.3.4	Coupler les patrouilles pédestres avec les patrouilles aériennes.	Au moins une patrouille régionale d'ici à 3 ans	Rapports de patrouilles	D/parcs	10.000.000
A1.3.5	Renforcer les capacités d'intervention des équipes LAB	-Nombre d'équipements (paquetages) pour les rangers -nombre de matériels roulant, volant et fluvial -nombre d'équipements de communication	PV de réception des équipements	D/Parcs	PM
R1.4	Une banque de données (documentation scientifique, statistique etc.) et les expériences en matière de gestion des éléphants sont capitalisées et diffusées	La banque de donnée est disponible et actualisée			
A1.4.1	Mettre en place une base de données (documentation scientifique, statistique etc.) sur les éléphants	Une base de données existe d'ici 2022	Rapports d'activités	D/Parcs, APN, CENAGREF, DGEFC	PM
A1.4.2	Organiser une journée porte ouverte pour partager les expériences pertinentes en matière de gestion des éléphants	Une journée porte ouverte organisée d'ici 2024	Rapports d'activités	D/Parcs, APN CENAGREF, DGEFC	10.000.000
A1.4.3	Mettre en œuvre les approches novatrices en matière de conservation des éléphants	Au moins une nouvelle technique de suivi des éléphants existe d'ici 2024	Rapports de suivi des éléphants	D/Parcs, APN	PM

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A1.4.4	Organiser des visites d'échanges entre parcs disposant d'un potentiel en matière de gestion des populations d'éléphant	Au moins une visite d'échanges des acteurs intervenant dans la gestion des populations d'éléphants est effectuée par an	Rapports de mission	D/Parcs, APN CENAGREF, DGEFC	15.000.000
R1.5	Les capacités de gestion des acteurs intervenants dans la conservation des éléphants sont renforcées				
A1.5.1	Augmenter et former les Rangers pour les opérations LAB dans les réserves de faunes	Au moins 300 Rangers recrutés et formés	Contrats des rangers, PV de recrutement	APN	PM
A1.5.2	Renforcer les capacités des gestionnaires des AP en capture et translocation, en suivi vétérinaire et sanitaire des éléphants	Les responsables à l'opérationnel des parcs formés chaque année	Rapports de formation	APN	12.000.000
A1.5.3	Organiser des sessions de formations/recyclage les acteurs de justice sur la législation faunique et celle des forêts	Au moins une formation organisée chaque année	Rapports de formation	APN, CENAGREF, PTFs , ONG	5.000.000
OS2	Assurer les besoins vitaux et le suivi des populations d'éléphants				
R2.1	Les habitats des éléphants sont aménagés				
A2.1.1	Créer ou aménager des mares dans les réserves	Au moins 4 nouvelles mares sont créées ou aménagées dans les habitats des éléphants	Rapports d'activités	D/Parcs, CENAGREF, APN	5.000.000

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A2.1.2	Protéger le noyau central des parcs nationaux de la présence du bétail	Pas de bétail recensé dans au moins 70% du noyau central des parcs nationaux	Rapports d'activités	D/Parcs, CENAGREF, APN	PM
A2.1.3	Exécuter les plans de feu de végétation	Les plans de feu de végétation au niveau des parcs de la Pendjari et du W, de même que des forêts classées, aires de distribution des éléphants sont mis en œuvre	Rapports d'activités	D/Parcs, CENAGREF, APN DGEFC	PM
R2.2	Un dispositif harmonisé de suivi écologique des populations d'éléphants est mis en place	Un dispositif harmonisé de suivi des éléphants à l'échelle du WAP	TDRs de consultation de mission Document de suivi disponible	Administration de tutelle APN PTF	
A2.2.1	Actualiser la monographie sur l'éléphant	- Un cadre de partenariat avec les centres de recherche et les universités dans le cadre de la connaissance de l'espèce est actualisé - Au moins 4 études spécifiques réalisées (Mouvements à l'intérieur et à l'extérieur des Aires Protégées, Carte génétique)	Rapports d'études, Un cadre disponible	CENAGREF, DGEFC, APN, Universités, Centres de recherche, D/Parc, ONGs, PTFs	3.000.000

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A2.2.2	Faire le dénombrement aérien des éléphants tous les 2 ans dans les Parcs	Nombre d'éléphant estimé dans les Parcs	Rapport de dénombrement	D/Parcs, CENAGREF, APN	25.000.000
A2.2.3	Faire le suivi télémétrique	Au moins 10 éléphants balisés pour le suivi télémétrique chaque deux ans (après l'inventaire aérien)	Rapports de suivi	D/Parcs, CENAGREF, APN	10.000.000
A2.2.4	Introduire le suivi vétérinaire et sanitaire dans les approches de suivi des éléphants	Un protocole sanitaire est mis en place d'ici 2022	Rapports d'activités	D/Parcs, CENAGREF, APN DDAEP DGEFC	PM
R2.3	<i>La connectivité entre les aires de répartition des éléphants à l'intérieur et hors réserves de faune est assurée</i>				
A2.3.1	Identifier et classer par ordre de priorité les possibilités d'expansion de l'aire de répartition et de création de couloirs de passage des éléphants	Les aires de répartition des éléphants sont actualisées	Rapports	D/Parcs, APN, CENAGREF DGEFC	3.000.000
A2.3.2	Créer et sécuriser les corridors ou les couloirs de migration/passage des éléphants	Les circuits de déplacement des éléphants des parcs pour les forêts classées ou vice versa sont connus et sécurisés	Rapports	D/Parcs, APN, CENAGREF, DGEFC,	PM
A2.3.3	Faire l'inventaire de la biodiversité dans les corridors à créer	La biodiversité dans les corridors est connue d'ici 2023	Rapport d'inventaire	D/Parcs, APN, CENAGREF, DGEFC,	5.000.000

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A2.3.4	Mettre en place des couloirs écologiques de connexion entre le parc W et les forêts classées de Goungoun-Sota, Trois Rivière, Alibori Supérieur et Wari-marô et Monts-Kouffé	Les couloirs sont connus et matérialisés	Rapport de suivi	D/ Parcs, APN, DGEFC/ CIF	PM
A2.3.5	Organiser le dénombrement des éléphants dans les forêts classées de Goungoun-Sota, Trois Rivière, Alibori Supérieur et Wari-marô et Monts-Kouffé	Nombre d'éléphants estimés dans les forêts classées est connu	Rapport de dénombrement	DGEFC/CIF D/ Parcs, APN	8.000.000
A2.3.6	Mettre en place un système simple de suivi écologique villageois dans les corridors à créer	Un système de suivi écologique disponible Au moins 50 % des éléphants hors des parcs font objet d'un dispositif de suivi	Rapport	DGEFC/CIF, APN, CENAGREF, ONG, PTF	PM
OS3	Intégrer la conservation de l'éléphant aux dynamiques socio-économiques territoriales, écologiques et climatiques.				
R3.1	Un programme de développement communautaire en réponse à la résilience des populations à la conservation des éléphants est mis en œuvre	Le document programme de développement communautaire est disponible			

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A3.1.1	Appuyer la production des cultures répulsives des éléphants dans les terroirs riverains	Au moins un groupement est appuyé dans la production des cultures répulsives par an	Rapport d'activités	CENAGREF, DGEFC, CIF, APN, D/Parcs AVIGREF DDAEP ONG, PTFs	10.000.000
A3.1.2	Mettre en œuvre un projet d'accès aux PFNL complémentaires au profit des populations riveraines aux parcs	- Le nombre de PFNL au profit des populations	Rapports d'activités	CENAGREF, DGEFC, CIF, APN, D/Parcs AVIGREF DDAEP ONG, PTFs	10.000.000
A3.1.3	Organiser des activités génératrices de revenus au profit des communautés vivants dans les corridors	- Au moins un projet mis en œuvre par parc - Les communautés vivant dans les corridors bénéficient des AGR	Rapports d'activités	CENAGREF, DGEFC, CIF, APN, D/Parcs AVIGREF DDAEP ONG, PTFs	10.000.000
A3.1.4	Créer des zones de gestion des ressources naturelles en faveurs des communautés vivant dans les corridors	Au moins une zone de gestion est créée dans chaque commune corridors des éléphants	Rapport d'activité	DGEFC, IF, APN ONG	PM
A3.1.5	Mettre en place un système de compensation durable des dégâts causés par les éléphants	Au moins 50 % des victimes bénéficient d'un plan de dédommagement	Liste des victimes, PV ou rapport de compensation	CENAGREF, DDAEP, DGEFC, CIF, APN, D/Parcs, AVIGREF PTFs	PM

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A3.1.6	Faire des séances d'éducation environnementale et d'IEC à l'endroit des populations vivants dans les corridors	Au moins deux séances de sensibilisation par les Inspections Forestières de l'Alibori, Borgou, Atacora et Donga par an	Rapports de sensibilisation des IF	DGEFC, CIF, APN, D/Parcs, AVIGREF, ONG, PTFs	3.000.000
A3.1.7	Organiser des Emissions radios et télévisuelles sur l'éléphant et la criminalité faunique	Au moins 5 par an	Radios	CENAGREF	1.000.000
R3.2	Un dispositif de règlement des conflits homme- éléphant est mis en place				
A3.2.1	Mettre en place un dispositif adéquat de capture et translocation des éléphants	- D'ici 2022 le dispositif de translocation existe - Les éléphants dans les forêts classées sont pris en compte	Rapport d'activité	APN, D/Parcs, DGEFC AVIGREF, ONG, PTFs	PM
A3.2.2	Mettre en place un système de communication rapide des conflits entre les populations riveraines et les gestionnaires des parcs	Système de communication rapide existe	Rapport de règlement de conflit	DGEFC, CIF,	PM
A3.2.3	Organiser des séances de travail avec les communautés locales vivant dans les corridors des éléphants sur les conflits et leur gestion	Au moins une séance par trimestre	Rapports de séance	DGEFC, CIF, APN, D/Parcs, AVIGREF, ONG, PTFs	5.000.000
R3.3	Les effets du changement climatique sur la conservation de l'éléphant sont identifiés et suivis				

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
A3.3.1	Faire une étude des impacts potentiels du changement climatique sur la végétation et l'eau et leurs répercussions sur la survie de l'éléphant	- Une étude existe d'ici 2023	Rapport d'étude	APN, D/Parcs, CENAGREF, DGEFC, Universités et centres de recherche, ONG, PTFs	9.000.000
A3.3.2	Prendre en compte les conséquences du changement climatique sur l'éléphant dans les processus de planification	- les recommandations de l'étude mises en œuvre	Rapport d'activités	APN, D/Parcs, CENAGREF, DGEFC, Universités et centres de recherche, ONG, PTFs	PM
OS4	Appuyer la promotion de la coopération régionale et internationale en matière de conservation des éléphants				
R4.1	<i>Le financement au niveau national et régional pour la conservation de l'éléphant est garanti</i>				
A4.1.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de financement	Le financement du plan d'action éléphant est à 70% assuré	Rapport d'évaluation à mi-parcours	CENAGREF, DGEFC, PTF, ONG	PM
A4.1.2	Maintenir la collaboration avec le programme MIKE	Accord du Bénin au projet MIKES plus	Accord signé	CENAGREF, APN, PTF, ONG	

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
R4.2	La Participation du Bénin aux cadres de concertation sous-régionaux est assurée				
A4.2.1	Poursuivre la participation du Bénin aux différentes rencontres sous-régionales	Plus d'une rencontre de concertation sur la conservation de l'éléphant par an	Rapports de mission	CENAGREF, D/Parcs Universités ONG	PM
R4.3	Les accords et conventions sous-régionaux et internationaux sont mis en œuvre	Plus d'un accord et conventions sous régionaux et internationaux sont mis en œuvre	Rapports d'activités	CENAGREF, DGEFC, APN, D/Parcs Universités ONG	
A4.1.3	Engager des actions de collaborations transfrontalières pour la conservation des éléphants avec les pays frontaliers tels que le Togo, le Niger, le Burkina Faso et le Nigéria.	Au moins deux protocoles de collaboration sont signés d'ici 2024	ProDoc des projets	CENAGREF, APN, PTF, ONG	PM
OS5	Assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions éléphant				
R5.1	La mise en œuvre est assurée				
A5.1.1	Prendre en compte le plan d'actions dans les outils de planification des parcs	-les activités listées dans la stratégie sont incluses dans les plans d'affaires de chaque parc, les PTA du CENAGREF et de la DGEFC ...	Plans d'affaires, Plan de travail et d'activités	APN, D/Parcs CENAGREF, DGEFC	
A5.1.2	Assurer le financement du plan d'actions éléphant	-les activités listées dans le plan d'actions sont réalisées à plus 75 %		APN, D/Parcs	

PLAN D' ACTIONS NATIONAL POUR LA CONSERVATION DE L'ELEPHANT 2021-2025

Code	Objectifs/Résultats/Activités	Indicateurs	Sources de vérification	Acteurs	Budget estimatif (FCFA)
				CENAGREF, DGEFC, ONG, PTF, Universités	
R5.2	Le suivi de la mise en œuvre est assuré				
A5.2.1	Identifier les indicateurs de performance	-les indicateurs sont identifiés	Rapports de suivi	APN, D/Parcs CENAGREF, DGEFC,	PM
A5.2.2	Identifier les indicateurs de suivi	-les indicateurs sont suivis annuellement	Rapports de suivi	APN, D/Parcs CENAGREF, DGEFC,	
A5.2.3	Mettre en place un comité fonctionnel de suivi du Plan	Un comité disponible et fonctionnel	Rapport de suivi du comité	CENAGREF, DGEFC/CIF, APN, D/Parcs, AVIGREF	PM
A5.2.4	Evaluer le plan d'actions pour la conservation de l'éléphant	-le plan d'actions est évalué annuellement Au moins une évaluation mi-parcours		CENAGREF, DGEFC, APN, D/Parcs, AVIGREF, ONG, PTFs	5.000.000
TOTAL ESTIMATIF DU BUDGET (FCFA)					227.000.000

5.5. Mécanisme de financement du plan d'actions pour la conservation de l'éléphant

Le plan d'actions pour la conservation de l'éléphant au Bénin nécessite de ressources financières non négligeables pour sa mise en œuvre. Mais le plus important est le cadre institutionnel de dialogue avec les différents partenaires techniques et financiers. Ainsi il est nécessaire qu'une concertation entre tous les acteurs soit initiée sur le financement du plan d'action. Le CENAGREF, la DGEFC, la FSOA, l'APN, ainsi que les projets en cours d'exécution doivent se réunir pour arrimer les activités et leur mise en œuvre sur le plan national et fédérer leurs efforts de financement pour la réalisation de la vision.

Ce cadre de concertation doit se réunir avec une fréquence pour suivre et évaluer sa contribution à la mise en œuvre du plan d'action éléphant. La FSOA est déjà un mécanisme de financement mis en place par le Bénin pour financer la réserve de Biosphère de la Pendjari et la réserve de biosphère transfrontalière du W depuis quelques années déjà. Néanmoins, des réflexions doivent se poursuivre pour la recherche d'autres financements innovants pour les aires protégées du Bénin.

Ainsi le plan d'actions actuel sera budgétisé sur une période de cinq ans et sa mise en œuvre peut être maintenue glissante sur les dix années de la présente stratégie.

5.6. Mécanisme de mise en oeuvre du plan d'actions pour la conservation de l'éléphant

L'opérationnalisation de ce plan d'action incombe APN qui est la structure opérationnelle sur le terrain. Néanmoins, le CENAGREF est le chef de file dans la mise en œuvre de ce plan d'actions au regard de ses attributions. Elle coordonne la mise en œuvre et les différents cadres de concertations prévus à cet effet. Le défi ici est l'organisation de tous les partenaires autour de la même vision d'une part et l'utilisation du Partenariat Public Privé comme levier de développement.

Le présent plan d'action va intégrer les différents plans de travail annuel des structures responsables de mis en œuvre de chaque activité, ainsi, le suivi évaluation sera effectif. Le plan d'action est élaboré pour cinq ans mais il est obligatoire de mettre en place un système de suivi annuel, d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation annuelle permettra de faire les ajustements éventuels pour l'année suivante.

6. CONCLUSION

Il était nécessaire d'actualiser la stratégie Nationale de conservation de l'éléphant afin d'identifier les nouveaux défis et un plan d'actions pour une meilleur conservation de l'éléphant et de son habitat.

Après évaluation, le taux de réalisation de la stratégie nationale de conservation de l'éléphant 2006-2015 s'élève à 65%. Ces résultats constatés ont été obtenus en grande partie à cause de l'appui financier des PTF à travers : le programme WAP-UNOPS, le Programme PAPE, le programme RBT/WAP-GIC/WAP, le Programme MIKE, le Projet

MIKES, le Projet ZSL, et le Programme AALF-Bénin, le projet, PGFTR et PAGEFCOM au niveau des forêts classées. La délégation de gestion des parcs Pendjari et W depuis 2017 à African Parks Network (APN) par le Gouvernement béninoise a contribué également à l'atteinte de ce taux de réalisation. En effet, beaucoup d'activités de la stratégie ont été réalisées avec l'avènement de APN.

Le nouveau plan d'action élaboré pour 5 ans est une déclinaison de la stratégie régionale de conservation de l'éléphant d'Afrique et de la stratégie nationale de conservation et de gestion des réserves de faune. Il servira de document de travail et de planification pour l'aménagement des écosystèmes exploités par l'éléphant. Ce plan d'action pourrait également contribuer à une meilleure coopération régionale entre les différents acteurs de l'écosystème WAP d'une part et entre les acteurs nationaux gestionnaires des aires protégées d'autre part.

Ce plan d'action pourrait ne pas souffrir de ressource financière pour sa mise en œuvre si les projets en cours au niveau des parcs Pendjari et W ainsi qu'au niveau des forêts classées restent d'actualité pendant les 5 années à venir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bouché P., Howard F. & Edward K., 2015. Inventaire aérien de l'écosystème W-Arly-Pendjari. Réalisé avec l'appui de PAPE. Rapport définitif. 59p.

CENAGREF/PAPE, 2013 : Mission d'appui, Rapport d'étape. Analyse de mise en œuvre de la catégorisation actuelle des Aires Protégées du Bénin et Proposition d'une nouvelle catégorisation des Aires Protégées de la République du Bénin selon les nouvelles lignes directrices de l'UICN.

D. Balfour, C. Thouless, F. Maisels, S. Ferreira, D. Skinner, H. Dublin, L. Sebogo, J. Selier, B. Okita-Ouma & R. Slotow., 2019. Procédures de la 8e Réunion des membres du Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique de la CSE/UICN, Pretoria, Afrique du Sud.

Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement, 2020. Guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales. Réalisé avec l'Appui du PNUD. 166p.

Tehou C. A., 2018 : Rôle de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana* Cuvier, 1825) dans la dynamique des écosystèmes et des terroirs villageois de la Réserve de Biosphère de la Pendjari au nord-ouest du Bénin. Thèse de Doctorat. 209p.